

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 72 (1963)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** Service Croix-Rouge

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

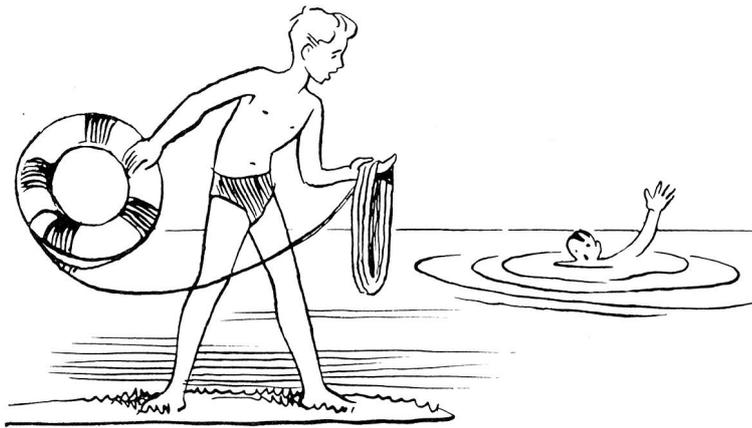
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# SECOURISME



## Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage

Ensuite des dangers accrus qui menacent actuellement l'individu, tant dans la vie moderne (route, air, eau) que dans la pratique des sports, il règne une grande déperdition de forces en matière de secourisme et de sauvetage, vu la diversité des méthodes préconisées. Toutes les organisations qui s'occupent de premiers secours, ainsi que les volontaires qu'elles forment, saluent par conséquent avec satisfaction une unification des méthodes de sauvetage utilisées.

A l'issue de pourparlers échangés avec les sociétés intéressées, une Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage s'est créée le 29 juin 1961, dans le but précisément de réaliser cette uniformité désirée dans le domaine du secourisme.

La Croix-Rouge suisse patronne et finance pour une large part cette Commission, placée sous la présidence du Médecin-chef de la Croix-Rouge. Il s'agit néanmoins d'un organe indépendant, composé de médecins s'intéressant tout spécialement à la question des premiers secours.

La Commission médicale offre ses bons offices à l'Inter-Association de sauvetage (IAS) qui se fonda le

18 janvier 1962, afin d'éviter l'institution d'une seconde commission médicale. Une collaboration fixée réglementairement a fort heureusement pu s'établir entre les deux groupements.

Dans ses premières séances, la Commission s'est principalement occupée de questions administratives et de l'élaboration de notices concernant les massages externes du cœur et les exigences de caractère médical auxquelles doivent satisfaire les véhicules utilisés pour le transport de malades.

Des instructions pour les cas d'urgence ont été mises au point à l'intention de l'Inter-Association de sauvetage et du corps médical. Un cours pour médecins-instructeurs a eu lieu les 22 et 23 septembre, à l'Hôpital cantonal de Zurich, dans le but de préparer des médecins à instruire des sauveteurs dilettants, mais bénéficiant déjà d'une bonne préparation en la matière. 35 médecins, venus de toute la Suisse et représentant différentes organisations y ont participé.

Un deuxième cours similaire s'est tenu les 23 et 24 mars.

# SERVICE CROIX-ROUGE



Des visites sanitaires de recrutement organisées à l'intention des candidates au Service Croix-Rouge ont eu lieu ces dernières semaines dans diverses écoles d'infirmières et des hôpitaux:

- 14 février Ecole d'infirmières Baldegg, Sursee
- 26 février Institution des Diaconesses, Neumünster-Zollikerberg
- 27 février Schweizerische Pflegerinnenschule, Zurich
- 28 février Institution des Diaconesses, Riehen
- 2 mars Hôpital de district, Thoune
- 5 mars Institut Ingenbohl, Theodosianum, Zurich
- 8 mars Hôpital de district, Bienne
- 9 mars Ecole Croix-Rouge d'infirmières du Lindenhof, Berne.